

vie politique et les services publics de M. Douglas ont été tels qu'il sera longtemps considéré l'un des conservateurs éminents du monde politique des Provinces maritimes.

L'hon. HUGH GUTHRIE (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les membres de la gauche désirent s'associer aux généreuses paroles de sympathies que vient d'exprimer le premier ministre au sujet de la mort de notre regretté collègue, John Douglas. L'appel auquel il a répondu a été si terriblement soudain que nous en sommes impressionnés à l'extrême. Ceux de nous qui l'ont vu, vendredi, plein de santé et de vigueur en apparence, peuvent difficilement croire qu'il nous a été enlevé.

Je désire ajouter mon témoignage aux bienveillantes paroles du premier ministre à l'égard de feu John Douglas. Je l'ai bien connu à la Chambre de 1917 à 1921. C'était un homme gai, doué d'un bon cœur, toujours prêt à partager le travail, le fardeau ou les responsabilités des autres. Il s'était acquis l'amitié de ses collègues des deux côtés de la Chambre. Il était venu à Ottawa avec une grande expérience acquise à la législature de sa province. Il occupait une position enviable dans le barreau de la Nouvelle-Ecosse. Comme l'a dit le premier ministre, il s'était mêlé avec succès à la vie municipale. Mais, la phase la plus brillante de sa carrière est je crois, celle où il a rempli les fonctions très distinguées de procureur général de la province de la Nouvelle-Ecosse. Pour un avocat, c'est parfois l'apogée de sa vie publique. C'est un honneur remarquable pour un juriconsulte. Cependant, il a abandonné ce poste élevé pour faire bénéficier de ses services le Parlement du Canada. Ce dernier doit déplorer la mort d'un homme comme John Douglas. La province de la Nouvelle-Ecosse ressentira cette perte, mais nous qui siégeons à votre gauche, monsieur l'Orateur, la regretterons peut-être plus que tous les autres. Naturellement, nous comprenons que nous ne pouvons rien faire. Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret devant des faits aussi tristes et nous incliner devant l'inévitable.

M. JOHN EVANS (Rosetown): Parlant au nom de cette partie de la Chambre, je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que tout en ayant peu connu l'honorable député d'Antignish-Guysborough (M. Douglas) nous regrettons vivement sa mort dans d'aussi pénibles circonstances et nous tenons à présenter nos condoléances à ses proches qui lui étaient chers.

CANAL DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. STEWART (Leeds): Je tiens à demander au Gouvernement et en particulier à l'honorable

ministre des Chemins de fer (M. Dunning) si le rapport de la commission mixte des ingénieurs sera déposé devant la Chambre et, dans ce cas, si les députés pourront le consulter pendant l'ajournement qui aura lieu.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur l'Orateur, mon intention est de me renseigner à ce sujet.

QUESTION PERSONNELLE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. BROWN (Lisgar): Je tiens personnellement, monsieur l'Orateur, à corriger un compte rendu publié par un journal d'Ottawa et, si on me le permet, j'en lirai un bref extrait:

Le premier ministre King et son cabinet rencontrent les membres du parti libéral et, avec eux, le groupe des neuf libéraux progressistes qui sont entrés dans le camp libéral avec leur chef de la dernière session, Robert Forke.

Pour être exact les neuf députés libéraux-progressistes auxquels il est fait allusion ne se trouvaient pas présents. Cette circonstance me donne l'occasion de présenter une déclaration touchant une résolution qui a été adoptée à Winnipeg, le 22 septembre 1926, et qui se lit comme suit:

Les députés libéraux-progressistes du Manitoba, assemblés à Winnipeg

Considérant que le pays exige un gouvernement stable et que le groupe désire vivement se rendre à cette demande;

Considérant que le programme qui a amené l'élection des progressistes et des libéraux s'inspire de principes communs;

Expriment l'avis que, en vue de l'adoption de lois conformes à ce programme, le groupe favorise l'acceptation d'un portefeuille par M. Forke dans le cabinet libéral.

Sous la réserve que le parti progressiste appuie le Gouvernement dans la mise en œuvre de ces principes et que le groupe progressiste conserve son identité comme auparavant.

Cette déclaration est faite au nom des honorables députés de Lisgar, Selkirk, Provencher, Souris, Neepawa, Marquette, Dauphin, Qu'Appelle, Macdonald et Huron-Nord.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRÔNE

Adresse en réponse proposée par M. L. M. Auger, appuyée par M. E. A. McPherson.

La Chambre passe à l'examen du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

M. LOUIS AUGER (Prescott) (texte): Monsieur l'Orateur, en acceptant la tâche et l'honneur que les autorités m'ont confiés, j'ai escompté la bienveillante indulgence de cette Chambre et je sais bien qu'elle l'accordera au nouveau et tout jeune député, qui se sent ému jusqu'à la frayeur de la grandeur et de la majesté de son entourage. En présence des sommités politiques de tous les partis,—amis